

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

---

DIVERSES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 1696)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« articles mentionnés »

les mots :

« dispositions mentionnées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.